

# Procès Verbal du conseil municipal

## Séance du 08 mars 2024 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de les Authieux sur Calonne convoqué le 29 février 2024 réuni à la mairie, sous la présidence de Mme FESQUET Christelle, Maire.

**Etaient présents** : M LEBEL Thomas, M AMAURY Jacques, M HAMM Alain, M GARNAULT Fernand, Mme HOUEL Florence, Mme CASSE Jocelyne, M VERSAVEL Antoine, M ROBERGE Olivier.

Absentes excusées : Mme BOIREAU Sandra

Mme BOIREAU Sandra donne pouvoir à M VERSAVEL Antoine

M AMAURY a été élu secrétaire de Séance

Le quorum étant atteint la réunion peut débiter.

### **Délibération fêtes et cérémonies**

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses de collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats émis pour le règlement des dépenses publiques, Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Elle propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte « 623 Publicité, publications, relations publiques » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que les sapins, les décorations de Noël, les dépenses liées aux diverses manifestations (Marché de Noël, journée du Patrimoine, fêtes, etc...), les denrées et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les friandises pour les enfants,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- Les frais de restauration des élus, des employés communaux, des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacle et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les feux d'artifice, concerts, animations et sonorisations,
- Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal.

### **Cimetière**

Mme le Maire propose de demander des devis afin de mettre en dur l'allée centrale du cimetière du portail vers le porche.

### **Travaux chemin du Verger**

Mme le Maire explique qu'il va falloir trouver des solutions pour l'écoulement des eaux du chemin du Verger.

### **CCID**

La date de la CCID est fixée au lundi 8 avril à 15 h à la mairie.

### **ILLIWAP**

M Jacques AMAURY, 2<sup>ème</sup> adjoint, explique un système de communication à la population, ILLIWAP.

### **Pâques**

La chasse aux œufs est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2024.

La séance est levée à 22 heures 30.

Mme le Maire,  
Christelle FESQUET

